

N°37

N°ISSN:1264-9783
N°CPPAP: 0118 S 07672

Directeur de publication: Karine Fuselier
Imprimé par nos soins
Trimestriel - Prix: 1€

FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

P

PRESSÉ
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 

Déposé le 29 Septembre 2014

Routage 206

dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC

Édito

Quand la confiance n'est plus...

De plus en plus seuls dans la tempête, le capitaine et son second réussiront-ils à tenir la barre encore bien longtemps... ? Ayrault I, Ayrault II, Valls I, Valls II..., à l'image des deux années écoulées, la rentrée 2014 aura été bien agitée, renvoyant à l'opinion la vision d'un navire plutôt instable dont l'équipage apparaît bien incapable de trouver la voie vers des eaux moins troublées, certains mutins osant même se détourner du cap fixé...

Au-delà des épisodes vaudevillesques qui nous ont été donnés à voir ces dernières semaines, -particulièrement graves cependant et lourds de conséquences en ce qu'ils continuent à dégrader l'image de la classe politique, à installer désormais une véritable défiance à l'encontre des « partis traditionnels », faisant le lit des idées les plus réactionnaires jusqu'à peut-être ouvrir « les portes du pouvoir » à un certain parti...-, sous couvert de fermeté, le gouvernement s'entête dans le choix d'une politique économique et sociale qui pourtant fait la preuve de son inefficacité (croissance nulle, hausse du chômage, baisse du pouvoir d'achat, creusement des inégalités,...), et ce ne sont pas les dernières « propositions » pour l'emploi du Medef, véritables provocations (sans doute pour faire oublier les contreparties au pacte de responsabilité que l'on attend toujours...), qui vont, après la « déclaration d'amour » du premier ministre aux entreprises et aux patrons, redonner aux Français la confiance dans ce gouvernement dit « de gauche »...

SOMMAIRE

Édito.....	p.1-2
Rentrée 2014 dans le second degré : la refondation se fait attendre....	p.2-3
Rythmes - CDEN 1 ^{er} juillet.....	p.4
Anomalies de rentrée.....	p.5
Les enjeux d'une année électorale dans les 3 Fonctions Publiques....	p.6
Un collectif 08 "STOP TAFTA" est créé!.....	p.7-8
Présentation SNU Pôle Emploi...	p.8
Elections professionnelles 2014...	p.9
Contacts.....	p.10

Depuis le début de la crise économique, la FSU dénonce les politiques d'austérité mises en place et revendique d'autres choix en matière d'emploi, de salaires, de développement de la protection sociale, de réalisation des investissements nécessaires, notamment pour conforter les services publics, la Fonction Publique et ses agents.

Concernant l'Éducation, si la loi de refondation de l'École est nationalement mise en œuvre pour certains de ses volets (priorité au primaire, (re)création de postes, rétablissement d'une formation initiale,...) et a pu faire acter quelques premières mesures (publication du décret relatif aux obligations réglementaires de service, pondération

REP+, notamment), dans notre département, la baisse démographique continue et les difficultés socio-économiques accrues ne font malheureusement qu'empirer la situation dans nos établissements (postes supprimés, heures supplémentaires imposées, classes à effectifs trop chargés pour pouvoir traiter efficacement l'hétérogénéité et la difficulté scolaire, taux de réussite aux examens en deçà des moyennes académiques et nationales,...), bien loin des améliorations escomptées...

La FSU Ardennes redit donc avec force la nécessité d'intensifier la refondation de l'École pour permettre la réussite de tous les jeunes partout sur tous les territoires, d'ac-

order une attention particulière aux populations qui en ont le plus besoin, arguant encore et toujours que l'Éducation est un enjeu décisif pour l'avenir de notre société.

Avec tous les personnels, la FSU continuera à porter ses revendications, à faire valoir ses propositions pour imposer d'autres choix économiques, pour concrétiser la « priorité à l'éducation » qui permette réellement la réussite de tous, pour redonner des perspectives et la confiance en l'avenir à toute la société...

Karine Fuselier, co-secrétaire départementale de la FSU

Rentrée 2014 dans le second degré :

la refondation se fait attendre...



Alors que le président de la République continue à afficher la priorité à la jeunesse et à l'éducation, sur le terrain, dans nos collèges et nos lycées, dans nos classes, cette volonté réaffirmée ne trouve malheureusement en cette rentrée aucune traduction concrète, aucune amélioration tangible...

Si, nationalement, la création de 2500 emplois d'enseignants dans le second degré est effective, absorbée toutefois en grande partie par la compensation de la décharge de service accordée aux professeurs-stagiaires, ne dégageant finalement qu'un millier de postes pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves (estimée à 30 000 !), dans notre département, au nom de la solidarité... et au regard de la seule baisse démographique (toute rela-

tive pourtant), ce sont de nouvelles suppressions de postes d'enseignants, de nouvelles fermetures de classes et de divisions qui sont imposées, dégradant encore un peu plus les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude et d'apprentissages de nos élèves...

Quoi qu'en disent certains, qui renvoient alors à la pédagogie mise en œuvre et donc à la responsabilité des enseignants eux-mêmes..., les effectifs trop chargés dans les classes (28/29 élèves bien souvent en collèges hors éducation prioritaire, 26 parfois en REP, 36 dans presque toutes les secondes...), les heures supplémentaires imposées, les services partagés, sont loin d'être des conditions favorables à la gestion de l'hétérogénéité de plus

en plus grande constatée, à la prise en charge de la difficulté scolaire de plus en plus marquée... Dans les Ardennes comme dans bon nombre de départements, la corrélation entre origine sociale et réussite scolaire est particulièrement forte, les écarts continuent même parfois à se creuser. Pour exemple, le taux de réussite départemental au DNB 2014 est de 78,2%, restant à près de 3 points en deçà de la moyenne académique (81%) mais à 7 points (85,2%) de la moyenne nationale... !!!

Pour le SNES-FSU, il faut donner au collège, sans attendre les effets de la priorité au premier degré, les moyens humains et pédagogiques pour faire entrer tous les élèves dans les apprentissages disciplinaires et les mettre en condition

de réussite pour la poursuite de leurs études. Pour assurer au mieux nos missions auprès d'eux, alors qu'une note d'informations de la DEPP¹ confirme l'augmentation régulière du nombre d'élèves par classe ces dernières années, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire des enseignants (43h pour les professeurs certifiés et 19 jours de vacances travaillés), le poids plus important des heures supplémentaires, alors que les salaires des enseignants en France sont en moyenne inférieurs de 10% à ceux des autres pays de l'OCDE², inférieurs, selon la DGAFP³ dans son Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, de 30% à ceux des cadres de la Fonction Publique, de 37% de ceux du secteur privé..., nous continuons et continuerons à revendiquer la baisse du nombre d'élèves par classe, la réduction du temps de service, la revalorisation des métiers enseignants dans toutes leurs dimensions, revendications qui, si elles étaient tant soit peu prises en considération, pourraient peut-être permettre d'enrayer la grave crise de recrutement que nous connaissons aujourd'hui...

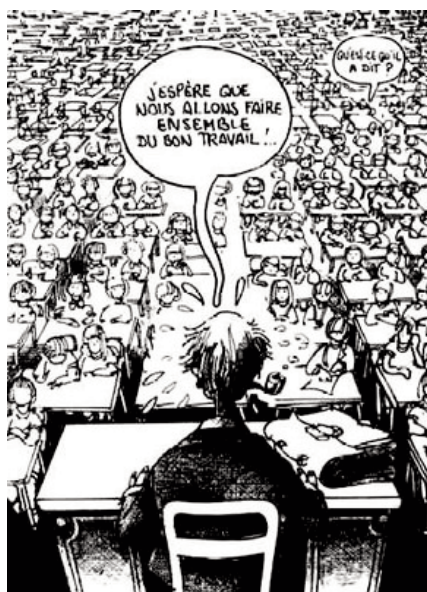
¹ Direction de l'Évaluation, de la Prospection et de la Performance

² Organisation de Coopération et de Développement Économiques

³ Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique

Au-delà de cette question des conditions de rentrée, cette année scolaire 2014-2015 sera particulièrement importante voire « fondamentale » -au sens étymologique du terme- en ce que les choix qui seront faits seront véritablement décisifs et détermineront l'école de demain. Ainsi, la structuration du collège (induite par l'instauration de nouveaux cycles, le cycle de consolidation CM1-CM2-6^e et celui des approfondissements 5^e-4^e-3^e, en l'occurrence), l'écriture de nouveaux programmes dans le cadre d'un

socle commun rénové de connaissances, de compétences et de culture, la remise à plat de la réforme des lycées, l'avenir de l'éducation prioritaire (après la mise en place des premiers REP+ en cette rentrée, la nouvelle cartographie vient d'être dévoilée par la Ministre en visite au collège Le Lac de Sedan mardi dernier...: 20 REP et 10 REP+ pour l'académie de Reims(contre 24 + 4 actuellement). Quelle répartition



Monsieur le Recteur va-t-il opérer?), l'évaluation des élèves,..., sont des sujets lourds d'enjeux dont il nous faudra nous emparer et sur lesquels il nous faudra peser pour faire valoir notre conception du second degré, plus largement notre vision de l'école et de la société. Ainsi, concernant le collège, cette organisation du système éducatif fondée sur un bloc école-collège, régie qui plus est par un conseil école-collège ainsi que par des conseils de cycles (des évolutions aux prérogatives du conseil pédagogique pourraient également être proposées...), déconnectée du lycée, ne correspond pas du tout à l'école que nous voulons, fermée pour les tenants de « l'école du socle » à la fin de la scolarité obligatoire à l'issue de la 3^e avec pour seul bagage la validation du socle commun, ouverte pour le SNES-FSU, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans,

à l'obtention de la qualification la plus haute pour tous.

Les consultations à venir sur le projet de socle commun (dans l'académie de Reims la ½ journée banalisée dans les établissements a été fixé au mercredi 15 octobre au matin, un questionnaire individuel informatisé sera ensuite à renseigner), les nouveaux programmes (de janvier à mars 2015) et l'évaluation (du 8 au 12 décembre 2014) seront donc décisives pour l'avenir de l'école. Nous vous invitons bien sûr vivement à investir tous ces espaces, à participer aux différents débats sur ces questions fondamentales qui dessineront le système éducatif de demain et qui engagent l'avenir de nos professions.

Sans remettre en cause la nécessaire liaison CM2/6^e, le SNES-FSU rappelle son attachement à l'unité du second degré (a contrario de l'école du socle prônée par d'autres...) qui permette l'acquisition par tous d'une culture commune ambitieuse et émancipatrice, loin de l'idéologie du socle commun issu de la loi Fillon de 2005. À cet égard, le nouveau socle qui est proposé à la consultation, s'il en conserve certes le nom, s'apparente davantage à un cadre dans lequel s'inséreront les nouveaux programmes, constituant plutôt un ensemble de connaissances, de compétences et de méthodes devant être acquis à la fin de la scolarité.

Ce sont ces conceptions et ces valeurs que le SNES-FSU portera auprès de la profession lors de la campagne pour les élections professionnelles, conceptions et valeurs qu'il entend bien faire partager le plus largement, pour une École plus égalitaire, pour un service public d'éducation nationale amélioré qui favorise la réussite de tous.

Karine Fuselier,
secrétaire départementale
du SNES-FSU

Rythmes - CDEEN 1er juillet



Avec les nouveaux textes sur les rythmes, le ministre Hamon a laissé aux collectivités l'initiative d'une « expérimentation ». Mais les élus devaient emporter l'adhésion des conseils d'école. L'avis du ou des conseils d'école devait conditionner la présentation du projet au DASEN.

Les textes Hamon n'imposaient que les 5 matinées de cours et les horaires maximaux des journées et demi-journées. Pour le reste, tout devait être possible, si le projet éducatif n'était pas aberrant...

Sous le régime du décret Peillon, la DSDEN avait réussi à imposer la régularité des journées. La demande d'organiser une semaine avec des journées irrégulières est la raison d'être du décret Hamon. Comment alors refuser les assouplissements et les irrégularités de journées que permettent ces textes ?

Que sont devenues les demandes de la quarantaine de collectivités, recensées par le Rectorat, qui avaient fait part de leur intention d'entrer dans l'expérimentation ? Et ainsi, au bout, comment obtient-on la même réforme des rythmes au gré de la parution de décrets qui se suivent et se contredisent ?

- En adoptant un calendrier qui impose de retourner les projets avant le 6 juin 2014 pour une mise en œuvre à la rentrée 2014, sans laisser la possibilité aux équipes de construire et proposer des projets d'organisation pendant l'année 2014/2015 pour une mise en œuvre à la rentrée 2015.

- En interprétant de manière très restrictive le décret et la circulaire d'application.

L'administration a fait un gros travail de bluff et de pression. A cet égard, nous tenons à réaffirmer que ni les directeurs, ni les adjoints n'avaient à voter selon les volontés

de leur IEN, qu'ils ne sont pas les relais de l'institution, comme cela a été dit.

Avec ces « assouplissements », tout théoriques, au vu des modalités imposées et pas toujours écrites, le ministre Hamon a tenté de répondre aux élus mais ne répond pas aux exigences de réussite des élèves ni à celle des personnels. La majorité des écoles resteront donc soumises au décret Peillon que nous refusons. Des questions lourdes restent posées comme notamment la prédominance des projets des collectivités sur l'école et les risques de territorialisation, le creusement des inégalités territoriales, la concurrence public/privé et la dégradation des conditions de travail. La diminution du temps d'enseignement de la journée des élèves s'assimile plutôt à un alourdissement de la journée de l'enfant, une dégradation des conditions d'apprentissage, une confusion entre enseignement et activité éducative et une dégradation des conditions de travail des enseignants.

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles du département à la rentrée 2014

Seules 6 communes - dont 4 d'un même RPD¹ - ont été retenues pour entrer dans l'expérimentation du décret "Hamon" ! Selon la DSDEN, 25 % des communes avaient annoncé se saisir du décret. 22 communes auraient finalement déposé un projet.

¹Réseau Pédagogique Dispersé

L'évaluation des projets par la DSDEN a été sévère ! Les seules explications obtenues (ou plutôt arrachées) : copié-collé des TAP² de fin d'après-midi sur un après-midi (absence de progression (!) évoquée pas le DASEN), non-respect des horaires, candidatures d'« opportunité ».

² Temps d'Activité Périscolaire

L'évaluation des projets laissée à la DSDEN aboutit, dans les faits, à la censure du décret Hamon.

Comment l'a pris Monsieur le Ministre ? Ou bien était-il d'accord pour que les choses soient ainsi verrouillées ? Sans défendre le décret Hamon, peut-on toutefois parler de mascarade ?

Nous avons aussi interrogé le DASEN sur la question de la récréation en évoquant les recommandations de la circulaire de rentrée (annexe 2) :

"De façon générale, une réflexion de l'équipe pédagogique sur la question des récréations paraît nécessaire pour tirer le meilleur parti de la nouvelle organisation. Plusieurs points sont à prendre en compte : les récréations ne paraissent pas s'imposer pour des demi-journées allégées (ne dépassant pas 1 heure trente de temps scolaire), qui seraient autrement interrompues inutilement. Pour jouer son rôle, le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire. On veillera enfin à ne pas prendre sur le temps scolaire le temps de transition entre la classe et les activités périscolaires."

Au-delà d'une heure trente minutes, la récréation est nécessaire et elle ne peut être placée à la fin des cours. Les temps "passerelles" entre cours et activités péri-éducatives ne peuvent être pris sur le temps d'enseignement. Nous avons rappelé qu'ils ne font pas partie du temps de service des enseignants.

Faites-nous part des difficultés éventuelles - quelles qu'elles soient - dues au passage aux nouveaux rythmes scolaires dans votre école et/ou sur votre commune.

Jérôme Clad,
secrétaire départemental
du SNUIPP-FSU

Anomalies de rentrée

Aucune rentrée scolaire ne nous épargne son lot de désagréments et d'anomalies. Si cette année la rentrée ne semble pas, à première vue, "plus" gratinée" que d'autres, nous pouvons d'ores et déjà établir quelques constats plutôt... désagréables:

Des nouvelles des rythmes

L'an passé, le SNEP-FSU avait tiré la sonnette d'alarme, mettant en garde sur les conséquences qu'aurait la réquisition des installations sportives pour la mise en place de NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives) de type sportif sur l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire dans les établissements du secondaire.

Même si dans l'ensemble du département les collèges et lycées ont été relativement épargnés par la mise en place de NAP utilisant les installations sportives, le constat reste amer pour 2 collèges de Charleville qui se voient privés de certaines plages horaires qui leur étaient habituellement destinées.

Certes, la commune doit s'adapter aux nouveaux rythmes et l'on peut admettre que la mise en place des NAP ait pu être un véritable casse-tête.

Certes, le SNEP-FSU ne peut que se satisfaire du fait que les bambins carolomacériens aient accès à l'enseignement de l'EPS à l'école et puissent développer leur culture et pratique sportive dans le cadre périscolaire.

Certes, les installations sportives intra-muros sont la propriété de la ville et cela ne concernerait "que" 2 collèges.

Il n'en reste pas moins que quelques classes de collégiens (et c'est déjà beaucoup trop) ne pourront

recevoir tout l'enseignement d'EPS exigé par les programmes, avec, pour certaines, des évaluations certificatives comptant pour le DNB (Diplôme National du Brevet) à l'issue d'un enseignement impossible à mettre en place dans des conditions correctes.

RHYTHMES SCOLAIRES : PLACE AU SPORT



Le SNEP-FSU ne peut accepter que des installations sportives soient confisquées aux élèves sur le temps scolaire pour mettre en place des activités péri-éducatives, qui portant bien leur nom devraient laisser la priorité à l'enseignement.

Personne dans cette affaire ne semble prendre la mesure de ce que cela signifie en terme de priorité. J'ai dit priorité? Il se trouve justement que ces 2 établissements concernés sont classés en Réseau d'Éducation Prioritaire !

Le temps est peut-être (re)venu pour le conseil général d'assumer enfin sa responsabilité de pourvoir les collèges en installations dignes de ce nom...

Sport scolaire: encore des dérives

Malgré la parution en mai dernier d'un décret et de la circulaire l'accompagnant, statuant enfin sur le forfait de 3 heures d'A.S pour tous les enseignants d'EPS, confirmant la nécessité de permettre l'accès au sport scolaire à tous les élèves, notamment en libérant le mercredi après-midi, un nombre croissant de lycées

et de LP imposent des cours sur cette plage horaire.

Dernier exemple, pour ne citer que celui-là, Givet. Un conseil d'administration est convoqué d'urgence fin août afin d'établir de nouveaux horaires de cours, notamment le mercredi après-midi. Dorénavant tous les élèves du lycée auront cours lors de cette demi-journée, jetant de facto le sport scolaire aux oubliettes dans la pointe des Ardennes ! Peut-être les enseignants d'EPS de Givet devraient-ils contacter leurs homologues de Bazeilles pour organiser des rencontres...le week-end ? Faut-il rappeler à Monsieur le DASEN, qui a donné son aval pour ces aménagements, qu'il est de par sa fonction Président des Associations Sportives scolaires du département ? Nous devinons sa réponse ainsi que celle des chefs d'établissements: " nous n'avons pas le choix", "les contraintes d'emploi du temps sont trop fortes".

Le choix a justement été fait de sacrifier le sport scolaire, pourtant porteur de tant de valeurs maintes fois mises en avant par Monsieur le Président des A.S, et surtout auxquelles tous les derniers ministres de l'Éducation Nationale ont affirmé leur attachement...

Arnaud Lambert,
secrétaire départemental
du SNEP-FSU



Les enjeux d'une année électorale dans les 3 Fonctions Publiques, avec un choix de représentants pour les 4 années à venir



Le 4 décembre prochain, 5 millions d'agents vont voter dans les 3 versants de la Fonction Publique : État, Territoriale et Hospitalière pour 22 000 instances...

Tous les comités techniques :

- Comités Techniques Ministériels.
- DGER.
- Comités régionaux et locaux.
- CAP et CCP.

seront renouvelés le même jour, cela dans l'enseignement technique agricole comme dans le SUP, mais également à la Territoriale, ainsi que dans l'enseignement maritime. Autant dire que le défi pour l'ensemble des organisations syndicales est majeur en matière de représentativité.

Le défi des différents ministères et des collectivités territoriales n'est pas moindre non plus : ils doivent faire en sorte que ces élections générales soient matériellement réussies.

Mais, au-delà de la réussite de l'organisation des scrutins ou des résultats eux-mêmes, il convient d'insister sur les enjeux principaux de ces élections professionnelles :

- 1^{er} enjeu : la participation des personnels.
- 2^{ème} enjeu : les orientations dont les représentants élus des personnels seront porteurs pour les 4 années à venir...



Les orientations du SNETAP-FSU sont claires et assumées :

- Défendre sans concession le service public.
- Défendre un enseigne-

ment gratuit et laïc,

- Défendre le respect de nos missions, de nos statuts, de la réglementation et de nos usagers.

Nos objectifs à l'occasion de ces élections sont de :

- Faire reculer l'abstention
- Conforter notre représentativité

Au niveau national : CTM, TEA, CAP, CCP.

Au niveau local : CTREA, CT DIRM, CT régionaux pour les ATE et locaux pour les personnels du SUP.

Regagner les quelques sièges perdus, garder ceux acquis en 2011 et progresser encore en voix, afin de renforcer les positions de notre syndicat majoritaire et donc sa capacité à peser sur les choix des élus comme de l'Administration !

Jean-Philippe Guénard,
membre du Bureau départemental
du SNETAP-FSU

Insultes, agressions, accidents corporels... Votre protection contre les risques de votre métier ne supporte aucune faiblesse. L'Autonome de Solidarité Laïque œuvre depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'Éducation Nationale.

En partenariat avec la MAIF, l'Autonome de Solidarité Laïque propose :

L'OFFRE METIERS DE L'EDUCATION

- ▶ Défense de vos droits et responsabilités,
 - ▶ Protection des dommages corporels,
 - ▶ Soutien moral, psychologique, financier dans les cas exceptionnels.

◆ Quelques exemples dans les Ardennes (une soixantaine de dossiers chaque année) :

- Agression par un élève ou un parent,
- Accusation mensongère,
- Remise en cause des pratiques professionnelles.

◆ Comment adhérer ?

- Par Internet
 - www.autonome-solidarite.fr
 - www.maif.fr
- Sur place
 - ASL 08 - 38 Rue du Petit Bois
08000 Charleville-Mézières:
03-24-33-56-24
 - MAIF - 43 Rue Madame de Sévigné
08000 Charleville-Mézières : 03-24-56-57-50

◆ A quel prix pour un an ?

- 34,50 € pour les assurés MAIF
- 39 € pour les non-assurés MAIF





Un collectif 08

"STOP TAFTA" est créé !

Les 28 gouvernements de l'Union européenne, dont le nôtre, ont demandé à la Commission européenne de négocier avec les États-Unis la création d'un grand marché transatlantique.

Ce projet s'appelle « Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement ». (PTCI) ou "Trans Atlantic Free Trade Agreement" (TAFTA).

Le 26 mai un collectif regroupant à la fois des organisations et des citoyens a vu le jour comme dans de nombreux autres départements et pays, tant en Europe qu'aux USA.

La constitution de ce collectif est une importante étape de mobilisation contre la négociation, quasi clandestine, de ce Traité de Libre Échange qui risque fort de bouleverser notre quotidien et les règles que nous avons établies depuis de nombreuses années.

Ce collectif, à l'image du collectif national, se donne pour objectif d'informer les citoyens et les acteurs locaux sur les conséquences néfastes de tels accords pour les populations et les travailleurs de nos territoires pour leur cadre de vie.

Il mettra en commun tous les moyens pour renforcer toutes les initiatives prises par ses membres et pourra conduire des actions communes au nom du collectif : actions de sensibilisations, d'information, de formation, et d'interpellation de nos élus et de nos gouvernants.

Les 28 gouvernements de l'Union Européenne veulent se mettre d'accord avec les États-Unis sur trois objectifs :

- Abaisser ou supprimer les barrières tarifaires :

il s'agit de réduire voire supprimer les droits de douane et les taxes sur les importations.

C'est déjà presque fait, sauf dans l'agriculture où ils demeurent élevés. Des experts ont calculé que si on les abaisse, ce sera une catastrophe pour l'agriculture européenne et pour les consommateurs.

- Abaisser ou supprimer les barrières non tarifaires :

il s'agit des législations, des réglementations, des normes sociales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales ou techniques qui sont jugées par les entreprises étrangères comme des mesures visant à protéger le marché intérieur contre la concurrence extérieure. L'objectif d'un Accord de Libre Échange, c'est d'obtenir l'alignement sur la norme

publics, à l'investissement et aux activités de service.

On va aller encore beaucoup plus loin vers la suppression de tout ce qui entrave la libre concurrence des activités de service et donc vers la marchandisation déjà entamée en Europe d'activités comme la santé et l'éducation, l'eau, l'énergie, la recherche, les transports, la sécurité sociale, les services financiers et d'assurance. Ce qui conduira inéluctablement à leur privatisation totale...

Le collectif « Stop TAFTA » 08 oppose un NON citoyen au grand marché transatlantique.

Sont membres du collectif 08 :

Artisans du Monde, ATTAC, CGT de l'hôpital de Charleville, Ensemble!, Europe Écologie les Verts, FSU, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement des jeunes socialistes, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti Communiste Français, Parti de Gauche, Solidaires et de nombreux citoyens !

Deux dates à retenir

les 17 et 24 novembre, deux manifestations à ne pas rater !

Le Collectif s'est réuni le 15 septembre et a décidé d'organiser deux actions d'information.

Le lundi 17 novembre, salle Canon à Charleville, Frédéric Dubonnet présentera son nouveau spectacle -one man show-, « Mais où est passé Robin des bois ? ». C'est une farce contemporaine où pouvoir et contre-pouvoir s'affrontent dans un champ d'humour incessant... avec comme finalité le démantèlement du TAFTA.

Raoul Marc Jennar - membre du Conseil scientifique d'Attac, de la Ligue des Droits de l'Homme, des



la plus basse. Les normes alimentaires, sanitaires, sociales, financières les moins protectrices et les plus faibles sont aux USA.

- Instaurer une justice privée contre les États :

Les firmes privées pourront attaquer les États, les Collectivités, non plus devant les juridictions nationales, mais devant des groupes d'arbitrage privés, si elles considèrent que les réglementations constituent des obstacles à la concurrence, à l'accès aux marchés

Amis de Jean Jaurès, des Amis de la Commune, ... - est l'auteur du livre « Le Grand Marché Transatlantique La menace sur les peuples d'Europe » qui décrypte les 46 articles du mandat de négociation confié par les 28 gouvernements de l'UE à la Commis-

sion européenne. Un mandat dont le texte officiel, frappé du sceau du secret, n'existe qu'en anglais.

Il sera à Charleville, le 24 novembre à 20 h, salle Nevers pour une conférence-débat.

À noter également que ce sujet

du TAFTA ne manquera pas d'être abordé au festival annuel de ciné d'ATTAC les 21, 22, 23 novembre au Métropolis.

**Anne du Souich, pour le CSDS
FSU-Ardennes**

Présentation du SNU Pôle Emploi



Le SNU ANPE est devenu le SNU Pôle Emploi FSU quand, avant la fusion ANPE-Assedic, nous avons décidé de poursuivre notre lutte syndicale, pour tous les personnels de pôle Emploi, quels que soient leur appartenance institutionnelle passée et leur statut actuel, public ou privé.

Nous représentons l'ensemble du personnel (syndiqués ou non) pour qui nous sommes les relais entre les collectifs et la direction, et aussi entre une ou un collègue qui peut se retrouver en difficulté ou en conflit avec sa hiérarchie et/ou la direction.

La naissance du SNU Pôle Emploi

Le SNU Pôle Emploi est un jeune syndicat né en septembre 2000 quand plus de 80% des adhérentes et adhérents de la CFDT-ANPE ont décidé de quitter cette confédération à la suite de l'alignement de la CFDT (ainsi que la CGC et de la CFTC) sur les positions du MEDEF pour l'approbation de la convention UNEDIC qui crée le PARE. Notre implantation depuis s'est élargie à deux autres secteurs, avec pour objectif d'être présentes et présents dans l'ensemble des structures, organismes et établissements qui vivent dans le service public de l'emploi et à tous ceux qui y concourent.

Nos grandes orientations

C'est par les actions, les mouvements collectifs, les grèves et également par la qualité de notre implantation au quotidien que se constituent les rapports de force. C'est aussi par la force de nos analyses et de nos propositions élaborées en indépendance de toute obédience et parti politique. Nous avons un attachement profond à notre milieu professionnel ainsi qu'à un syndicalisme solidaire des luttes d'émancipation de par le monde. Le SNU est engagé dans le mouvement alter-mondialiste. Bien sûr, et nos statuts le montrent, nous luttons contre toute forme de discrimination : racisme, antisémitisme, xénophobie, sexisme, homo-lesbo ou transphobie...

Le féminisme a été intégré dès sa création au cœur de notre conception syndicale.

Nous soutenons les luttes pour le développement durable et l'écologie.

La démocratie, le respect du débat contradictoire et du pluralisme sont pour nous essentiels.

Contact : syndicat.snu-cardenne@pole-emploi.fr

Téléphone : 06 25 80 02 93

Blog : <http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



**Avec la FSU,
pour le Service Public !**



Elections professionnelles



2014



Préparons-nous à voter et à faire voter « SNUipp et FSU » !

Les élections professionnelles se rapprochent à grands pas (27 novembre – 4 décembre 2014). Plus que jamais, il est primordial de se faire les porte-voix de notre syndicalisme.

Celui qui œuvre à l'amélioration de nos conditions de travail et à la transformation de l'école et de notre société.

Si la représentativité dans les instances nationales et départementales ne résume pas tout le syndicalisme, la renforcer est un levier de premier ordre afin de porter et faire valoir nos propositions à tous les niveaux.

Il y a plus de vingt ans, nous avons rénové le syndicalisme et proposé une nouvelle vision pour l'école qui a été largement adoptée par les collègues.

Nous avons du savoir-faire et nous devons le faire savoir !

Chers collègues, chers adhérents, soyez les militants du SNUipp et de tous les syndicats de la FSU lors de cette campagne des élections professionnelles 2014 !

Le SNUipp-FSU déterminé à vos côtés

Les enseignant-es des écoles s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. Face aux inégalités, ce métier, source de fierté, est devenu plus complexe et difficile, son enjeu social, plus fort. C'est dire si notre école doit se transformer. Mais en imposant une réforme des rythmes contestée et peu financée, le ministère n'a pas traité les sujets prioritaires.

Et la priorité, c'est ce constat partagé aujourd'hui : les enseignant-es

ont des classes trop chargées, font beaucoup d'heures, ne bénéficient plus de formation continue et sont mal payés. Il faut que cela change !

Choisir le SNUipp-FSU, c'est choisir un projet pour l'école

Une école de la réussite pour toutes et tous, sereine, un lieu d'apprentissage, d'épanouissement et de développement pour celles et ceux qui feront la société de demain. Il est urgent de donner aux enseignants les moyens de lutter contre les difficultés scolaires et les inégalités territoriales.

Abaisser les effectifs, développer la maternelle et les RASED, renforcer l'Éducation prioritaire, favoriser les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, améliorer l'équipement de toutes les écoles...

Choisir le SNUipp-FSU, c'est choisir des évolutions pour notre métier

Nouveaux programmes, travail en équipe, relation aux parents, plus de maîtres que de classes, moins de trois ans : tout cela ne s'improvise pas et demande du temps, de la formation et des relations professionnelles avec la hiérarchie basées sur la confiance. Il faut améliorer nos conditions de travail.

Développer une formation continue alimentée par la recherche, revoir les modalités d'inspection, réduire notre temps de travail, redéfinir nos obligations de service, attribuer des moyens spécifiques à la direction, au remplacement, à l'éducation prioritaire à l'ASH, aux SEGPA-EREA, à l'école rurale...

Mobilisé sur tous les fronts

Notre école n'est pas hors-sol. Agir pour la réussite de tous, c'est aussi lutter contre les inégalités qui se renforcent avec les politiques d'austérité. Pour cela le SNUipp, avec sa fédération la FSU, investit tous les terrains.

Développer des politiques en faveur de l'emploi, des salaires - avec la fin du gel du point d'indice - des retraites, des services publics, de l'accès pour tous à la culture, à la santé et au logement...

Mettre fin à la précarité et aux discriminations, promouvoir la solidarité, la laïcité, le droit à l'éducation pour tous...

Un syndicalisme majoritaire, unitaire, offensif, vivant

Des délégué-es représentant tous les personnels.

Présent-es, à l'écoute, ils et elles vous accompagnent et vous défendent à tout moment de votre carrière. Face à l'arbitraire, ils et elles agissent pour la transparence et l'équité.

Des initiatives publiques (colloques, enquêtes, universités d'automne...), de la confrontation d'idées. Salaires, maternelle, handicap, Plus de maîtres que de classes : le SNUipp-FSU mène des batailles d'opinion pour faire avancer les intérêts de l'école et de ses enseignant-es.

Votre avis, ça compte ! Le SNUipp-FSU a consulté les enseignant-es sur les rythmes, sur la réalité du temps de travail. C'est une de ses marques de fabrique. Il débat et élabore l'ensemble de la profession et mobilise dans l'unité la plus large pour peser.

Jérôme Clad,
secrétaire départemental
du SNUIPP-FSU

COMPLEMENTS
D'INFORMATIONS SUR
LES SITES SUIVANTS:

Site de la FSU 08
www.sd08.fsu.fr



Site du SNUIPP
www.snu08.free.fr



Site du SNES
www.reims.snes.edu



Site du SNEP
www.snepfsu-reims.net



Site du SNETAP
www.snetap-fsu.fr



Site du SNU Pôle Emploi
<http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



Éducation non contractuelle - Crédit photo : Thaidis2008 - Juin 2011



NOUVEAU
Une assurance
dédiée aux
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

N° Indigo 0 820 047 047

0,12€ TTC/MN

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 254

Si vous désirez nous contacter et/ou
participer à l'animation de la vie syndicale
départementale, écrivez :

- Par mail à fsu08@fsu.fr
- Par courrier au
48 Rue Victor Hugo
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par télé-
phone au 03 24 33 14 14 (de préférence le
mercredi après-midi)